



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU SPORT
TRAVAILLISTE

A PROPOS DE L'ASSURANCE DES MANIFESTATIONS

Depuis de nombreux mois, le président Georges Mojescik attire l'attention des dirigeants et des présidents d'associations sur l'impérieuse nécessité d'une couverture d'assurance spécifique et protectrice pour les adhérents, les associations et les comités dans le cadre de leurs activités.

C'est une des raisons majeures de la mise en place d'une labellisation pour les stages, compétitions et manifestations diverses sous l'égide de la FFST.

Un récent évènement dramatique survenu samedi 11 janvier 2020 à la Fédération Française de Taekwondo nous rappelle, si besoin était, l'impérieuse nécessité d'être correctement assuré auprès d'un spécialiste en la matière.

En l'occurrence, le cas est particulièrement douloureux. Il s'agit d'un conducteur bénévole se rendant à une compétition organisée par une ligue de Taekwondo avec trois enfants à son bord. Celui-ci s'est endormi au volant, et l'accident qui a suivi a causé la mort d'un jeune enfant ainsi que des blessures graves aux autres passagers.

Il n'est donc pas inutile de rappeler quelques principes élémentaires en matière d'assurance sportive, ceux-ci étant explicitement définis dans le code du sport. Il impose du reste des conditions bien précises en matière de dommage corporel, de responsabilité civile, de garanties complémentaires et d'obligation d'information.

Le principe selon lequel « ça n'arrive qu'aux autres » est malheureusement très courant et génère trop souvent des risques qui peuvent être fatals. D'autre part, le bon sens voudrait que l'on s'informe avant les évènements et non pas après l'accident. De même, croire que des assurances personnelles couvrent les risques sportifs

Ensuite, que toutes les personnes participantes aux activités fédérales soient bien licenciées, ainsi que tous les dirigeants de clubs et de comités.

A cet égard, la FFST a souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs, un contrat couvrant les risques inhérents aux activités fédérales. Une extension est possible pour toutes les autres organisations à condition bien sûr de la souscrire.

Lors du dernier séminaire de formation à Toulouse, l'attention a été attirée sur les aspects assuranciers liés à la pratique, et sur la labellisation qui est un moyen efficace de vérifier si toutes les obligations qui découlent de la réglementation des assurances sont bien respectées.

Car au-delà de la douleur et du chagrin que cause un accident corporel tel que celui survenu au taekwondo, les conséquences civiles, pécuniaires, et pénales peuvent être extrêmement lourdes de conséquence tant pour les auteurs d'infraction que pour les dirigeants qui ont aussi leur part de responsabilités.

Il faut malheureusement que de telles affaires surviennent pour rappeler à nouveau à chacun ses obligations, et sa responsabilité.

Il est évident que chacun ne peut être un spécialiste des questions d'assurance, mais qu'il doit en revanche se renseigner au préalable de toute idée d'organisation de manifestation.

C'est simple comme un coup de fil à la fédération ou directement à la Mutuelle Des Sportifs (MDS). Mais c'est tellement mieux.

Ce message n'a d'autre but que de vous informer et de vous rassurer. C'est ainsi que l'on peut mieux vivre son bénévolat.